

<b>Nom du produit :</b>	EMV 35	<b>Date de création/révision :</b>	26.07.18 Version : 3.2
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001663_102_20180726 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001663_20180725

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**EMV 35**  
Aérosol

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Conduction Electrique/thermique

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**CRC Industries Europe bvba**  
Touwslagerstraat 1  
9240 Zele  
Belgium  
Tel.: +32(0)52/45.60.11  
Fax.: +32(0)52/45.00.34  
E-mail : hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Smedsgatan 3-5 LT4, PL62, 08101 LOJO	+358/(19)32.921	
CRC Industries France	6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303 0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTRI. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Laxfiskevägen 16, 433 38 Partille	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91
<b>Importateur pour la Suisse</b>		<b>Tel</b>	
Buttschardt AG	Römerstrasse 16, CH-4314 Zeiningen,	061- 8531500	
SAG Supply Chain AG	Knonauerstrasse 54, CH-6330 Cham,	041-7843950	
SFS Unimarket AG	Rosenbergsaustrasse 4, CH-9435 Heerbrugg	071-7275260	

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**CRC Industries Europe, Belgium:** Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)  
**la Suisse:** Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

## SECTION 2: Identification des dangers



<b>Nom du produit :</b>	EMV 35	<b>Date de création/révision :</b>	26.07.18 Version : 3.2
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001663_102_20180726 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001663_20180725




## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

### Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

<b>Physique:</b>	Aérosol, catégorie 1 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Le classement est basé sur méthode de calcul.
<b>Santé:</b>	Irritation oculaire, catégorie 2 Provoque une sévère irritation des yeux. Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., catégorie 3 Peut provoquer somnolence ou vertiges. Le classement est basé sur méthode de calcul.
<b>Environnement:</b>	Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 2 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Le classement est basé sur méthode de calcul.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

<b>Indicateur du produit:</b>	Contient: acétate de n-butyle acétate de propyle
<b>Pictogramme(s) de danger:</b>	  
<b>Mention d'avertissement:</b>	Danger
<b>Mention(s) de danger:</b>	H222 : Aérosol extrêmement inflammable. H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges. H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Conseil(s) de prudence:</b>	P102 : Tenir hors de portée des enfants. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P410/412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.

Nom du produit : EMV 35

Date de création/révision : 26.07.18 Version : 3.2

Ref.Nr.: BDS001663\_102\_20180726 (FR)

Remplace : BDS001663\_20180725

**Informations additionnelles sur les dangers:**

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**2.3. Autres dangers**

Pas de renseignements disponibles

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.1. Substances**

Non applicable.

**3.2. Mélanges**

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
oxyde de diméthyle; éther méthylique	01-2119472128-37	115-10-6	204-065-8	25-50	Flam. Gas 1, Press. Gas	H220,H280	A
acétate de n-butyle	01-2119485493-29	123-86-4	204-658-1	10-25	Flam. Liq. 3, STOT SE 3	H226,H336	
cuivre	01-2119480154-42	7440-50-8	231-159-6	<25	Danger pour le milieu aquatique, aigu catégorie 1, Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 1	H400,H410	B,M
1-méthoxy-2-propanol; éther monométhyle du propylène-glycol	01-2119457435-35	107-98-2	203-539-1	5-10	Flam. Liq. 3, STOT SE 3	H226,H336	A
acétate de propyle	01-2119484620-39	109-60-4	203-686-1 [1]	5-10	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	H225,H319,H336	B
acétate d'isopentyle [2]	01-2119548408-32	123-92-2	204-662-3	1-5	Flam. Liq. 3	H226	A
butanone; méthyléthylcétone	01-2119457290-43	78-93-3	201-159-0	1-5	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	H225,H319,H336	A
1H-Imidazole-1-ethanol, 2-(8-heptadecenyl)-4,5-dihydro-	01-2119777867-13	95-38-5	202-414-9	<2.5	Skin Corr. 1C, Acute Tox. 4, STOT RE 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1	H314,H302,H373,H400,H410	

**Explication des notes**

A : substances avec limite d'exposition européenne sur le lieu de travail

B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail

M : M acute = 10

(\* Explication des phrases: chapitre 16)

**SECTION 4: Premiers secours**

<b>Nom du produit :</b>	EMV 35	<b>Date de création/révision :</b>	26.07.18 Version : 3.2
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001663_102_20180726 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001663_20180725

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Contact avec les yeux :</b>	Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau :</b>	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
<b>Inhalation :</b>	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
<b>Ingestion :</b>	En cas d'ingestion ne pas faire vomir à cause des risques d'aspiration dans les poumons. Si il y a un doute, faire appel immédiatement à un médecin. Laisser à jeun.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Inhalation :</b>	L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
<b>Ingestion :</b>	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.
<b>Contact avec la peau :</b>	Irritant pour la peau Symptômes: rougeur, douleur.
<b>Contact avec les yeux :</b>	Peut entraîner irritation. Symptômes: rougeur, douleur.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Informations générales :</b>	En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette) Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin
---------------------------------	--

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.  
Forme des produits de décomposition dangereux  
CO, CO2

#### 5.3. Conseils aux pompiers



<b>Nom du produit :</b>	EMV 35	<b>Date de création/révision :</b>	26.07.18 Version : 3.2
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001663_102_20180726 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001663_20180725

Refroidir le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau  
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Supprimer les points d'ignition  
Assurer une ventilation adéquate  
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Pour plus d'informations voir section 8.

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition  
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques  
L'équipement devra être mis à la terre  
Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.  
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.  
Assurer une ventilation adéquate  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Laver à fond après l'usage  
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.  
Conserver hors de la portée des enfants.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**



<b>Nom du produit :</b>	EMV 35	<b>Date de création/révision :</b>	26.07.18 Version : 3.2
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001663_102_20180726 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001663_20180725

Conduction Electrique/thermique

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
<b>limites d'exposition professionnelle du CE:</b>			
1-méthoxy-2-propanol; éther monométhyle du propylène-glycol	107-98-2	VME	100 ppm
		VLE	150 ppm
acétate de propyle	109-60-4	VME	840 mg/m3
		VLE	840 mg/m3
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	VME	1000 ppm
		VLE	100 ppm
acétate d'isopentyle [2]	123-92-2	VME	50 ppm
		VLE	100 ppm
butanone; méthyléthylcétone	78-93-3	VME	200 ppm
		VLE	300 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse</b>			
1-méthoxy-2-propanol; éther monométhyle du propylène-glycol	107-98-2	VME	100 ppm
		VLE	150 ppm
acétate de propyle	109-60-4	VME	100 ppm
		VLE	100 ppm
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	VME	1910 mg/m3
		VLE	960 mg/m3
acétate de n-butyle	123-86-4	VME	480 mg/m3
		VLE	960 mg/m3
butanone; méthyléthylcétone	78-93-3	VME	590 mg/m3
		VLE	590 mg/m3

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Procédures d'ordre technique

:

Assurer une ventilation adéquate

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques

#### Protection individuelle :

Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit

Dans tous les cas, manipulez et utilisez le produit conformément aux normes d'hygiène en vigueur dans l'industrie.

Assurer une ventilation adéquate

#### inhalation :

En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.

Protection respiratoire recommandée:

Masque antigaz contre les vapeurs organique (type A)

#### la peau et les mains :

Pendant usage du produit porter des gants de protection contre les produits chimiques (norme EN 374).

Utilisez des gants réutilisables d'une durée de protection minimale de 30 minutes. La durée de protection des gants doit être supérieure à la durée

<b>Nom du produit :</b>	EMV 35	<b>Date de création/révision :</b>	26.07.18 Version : 3.2
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001663_102_20180726 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001663_20180725

	totale de l'utilisation du produit. Si la tâche dure plus longtemps que la durée de protection, il faut changer les gants en cours d'utilisation.
Gants recommandés:	Nitrile
<b>les yeux :</b>	Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:</b>	Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)

<b>Aspect : état physique :</b>	Liquide en aérosol avec propulseur DME.
<b>couleur :</b>	Cuivre.
<b>odeur :</b>	Solvant.
<b>pH :</b>	Non applicable.
<b>Point/intervalle d'ébullition :</b>	Non connu.
<b>Point d'éclair :</b>	< 0 °C (en vase clos)
<b>Vitesse d'évaporation :</b>	Non connu.
<b>Limites d'explosion : limite supérieure :</b>	Non connu.
<b>limite inférieure :</b>	Non connu.
<b>Pression de vapeur :</b>	Non connu.
<b>Densité relative :</b>	1.3 g/cm <sup>3</sup> (à 20°C).
<b>Hydrosolubilité :</b>	Insoluble dans l'eau
<b>Auto-inflammabilité :</b>	> 150 °C
<b>Viscosité :</b>	Non applicable.

### 9.2. Autres informations

**COV = composés organiques volatils** 738 g/l

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

### 10.2. Stabilité chimique

Stable

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses



<b>Nom du produit :</b>	EMV 35	<b>Date de création/révision :</b>	26.07.18 Version : 3.2
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001663_102_20180726 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001663_20180725

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

#### 10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

#### 10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>toxicité aiguë:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>corrosion cutanée/irritation cutanée:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>lésions oculaires graves/irritation oculaire:</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>sensibilisation respiratoire ou cutanée:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>mutagénicité sur les cellules germinales:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>cancérogénicité:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>toxicité pour la reproduction:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition unique:</b>	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition répétée:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>danger par aspiration</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

### Informations sur les voies d'exposition probables:

<b>Inhalation :</b>	L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
<b>Ingestion :</b>	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie



<b>Nom du produit :</b>	EMV 35	<b>Date de création/révision :</b>	26.07.18 Version : 3.2
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001663_102_20180726 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001663_20180725

**Contact avec la peau :** Irritant pour la peau  
**Contact avec les yeux :** Peut entraîner irritation.

#### Données toxicologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
1-méthoxy-2-propanol; éther monométhylrique du propylène-glycol	107-98-2	LD50 oral rat	4016 mg/kg
		LC50 inhal.rat	27596 mg/l
		LD50 derm.rabit	2000 mg/kg
oxyde de diméthyle; éther méthylrique	115-10-6	LC50 inhal.rat	309 mg/l
		LD50 oral rat	10760 mg/kg
acétate de n-butyle	123-86-4	LC50 inhal.rat	> 20 mg/l
		LD50 derm.rabit	> 1400 mg/kg
		LD50 oral rat	> 2000 mg/kg
butanone; méthyléthylcétone	78-93-3	LD50 oral rat	> 2000 mg/kg

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 2  
 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Données ecotoxicologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
1-méthoxy-2-propanol; éther monométhylrique du propylène-glycol	107-98-2	LC50 poisson	6812 mg/l
		EC50 daphnie	23300 mg/l
		IC50 algues	154.9 mg/l
oxyde de diméthyle; éther méthylrique	115-10-6	LC50 poisson	4.1 mg/l
		EC50 daphnie	4.4 mg/l
		IC50 algues	647 mg/l
acétate de n-butyle	123-86-4	LC50 poisson	18 mg/l
		EC50 daphnie	44 mg/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol



<b>Nom du produit :</b>	EMV 35	<b>Date de création/révision :</b>	26.07.18 Version : 3.2
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001663_102_20180726 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001663_20180725

Insoluble dans l'eau

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas de données expérimentales disponibles  
PRP (potentiel de réchauffement planétaire):

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Produit :</b>	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage. Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.
<b>Emballage contaminé :</b>	La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

Numéro UN : 1950

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: AEROSOLS

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe:	2.1
ADR/RID - Code de classification:	5F

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: Non applicable.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement



<b>Nom du produit :</b>	EMV 35	<b>Date de création/révision :</b>	26.07.18 Version : 3.2
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001663_102_20180726 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001663_20180725

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement:	Non
IMDG - Polluant marine	No
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement:	Non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel:	(D)
IMDG - Ems:	F-D, S-U
IATA/ICAO - PAX:	203
IATA/ICAO - CAO	203

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.  
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)  
Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)  
Dir. 2013/10/UE, 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

### SECTION 16: Autres informations

\*Explication des mentions de danger:

H220 : Gaz extrêmement inflammable.  
H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.  
H226 : Liquide et vapeurs inflammables.  
H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .

<b>Nom du produit :</b>	EMV 35	<b>Date de création/révision :</b>	26.07.18 Version : 3.2
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001663_102_20180726 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001663_20180725

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**acronyms and synonyms:**

VME = valeurs limites de moyenne d'exposition  
VLE = valeurs limites d'exposition (de court terme)  
COV = composés organiques volatils  
PBT = persistant bioaccumulative toxic  
vPvB = very persistant very bioaccumulative

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.